



CABINET MAUGE, MICHEL & ASSOCIÉS

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS**

**SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE**

LES ACTEURS DE LA COMPETENCE

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
et Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



CABINET MAUGE, MICHEL & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

LES ACTEURS DE LA COMPETENCE

SYNDICAT REGI PAR LES DISPOSITION DU LIVRE 1 DE LA DEUXIEME PARTIE DU CODE DU TRAVAIL

Siège social : 7, rue Alfred Vigny

75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat **Les Acteurs de la Compétence** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat **Les Acteurs de la Compétence** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat **Les Acteurs de la Compétence** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 9 mars 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Maugé, Michel & Associés

Catherine DESHAYES



Pierre-Henri DOLET



Association Les Acteurs de la Compétence

7 rue Alfred de Vigny

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

FED

64 rue de Monceau

75008 PARIS

01 58 36 44 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	83 270	32 804	50 466	57 771
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	32 917		32 917	30 181	
Total I	116 187	32 804	83 383	87 952	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				9 028
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	552 051	191 259	360 792	305 466
Autres créances	1 811		1 811	34 501	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 687 463		2 687 463	2 296 813	
Charges constatées d'avance (3)	99 141		99 141	44 503	
Total III	3 340 465	191 259	3 149 207	2 690 312	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 456 652	224 063	3 232 589	2 778 264	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	545 826	545 826
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 794 678	1 597 455
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	511 839	197 222
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	2 852 342	2 340 503	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	5 669	5 669
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	5 669	5 669	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 138
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 796	204 171
	Dettes fiscales et sociales	193 675	163 575
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20 447	30 536
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	11 660	29 672
	Total IV	374 578	432 092
	Ecarts de conversion passifs (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		3 232 589	2 778 264

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

362 918

402 420

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 31/12/2021	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	3 160 276	2 574 620	585 656	22.75
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation		2 146	- 2 146	- 100.00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	21 723	38 573	- 16 850	- 43.68
Collectes				
Cotisations				
Autres produits				
Total I	3 181 999	2 615 339	566 660	21.67
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 299 518	1 343 115	- 43 597	- 3.25
Impôts, taxes et versements assimilés	89 368	59 848	29 519	49.32
Salaires et traitements	838 280	626 990	211 291	33.70
Charges sociales	414 181	310 959	103 221	33.19
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 521	9 150	2 371	25.91
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	66 264	27 749	38 515	138.80
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	16 486	41 202	- 24 715	- 59.99
Total II	2 735 617	2 419 013	316 604	13.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	446 382	196 326	250 056	127.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 377		325		1 052	323.32
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 377		325		1 052	323.32
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 377		325		1 052	323.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	447 759		196 651		251 107	127.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	64 080		4 571		59 510	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	64 080		4 571		59 510	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 000		- 4 000	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			4 000		- 4 000	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	64 080		571		63 510	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	3 247 456		2 620 235		627 221	23.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 735 617		2 423 013		312 604	12.90
Solde intermédiaire	511 839		197 222		314 617	159.52
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	511 839		197 222		314 617	159.52

Association Les Acteurs de la Compétence

7 rue Alfred de Vigny

75008 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

FED

64 rue de Monceau

75008 PARIS

01 58 36 44 50

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 232 589.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 181 998.98 Euros et dégageant un excédent de 511 839.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 647		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	156 964		4 215
TOTAL	156 964		4 215
Prêts, autres immobilisations financières	30 181		2 736
TOTAL	30 181		2 736
TOTAL GENERAL	190 792		6 951

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 647		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		77 909	83 270	83 270
TOTAL		77 909	83 270	83 270
Prêts, autres immobilisations financières			32 917	32 917
TOTAL			32 917	32 917
TOTAL GENERAL		81 557	116 187	116 187

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 647		3 647	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	99 193	11 520	77 909	32 804
TOTAL	99 193	11 520	77 909	32 804
TOTAL GENERAL	102 840	11 520	81 556	32 804

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	11 520				
TOTAL	11 520				
TOTAL GENERAL	11 520				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	545 826				545 826
Report à nouveau	1 597 455	197 222		- 0	1 794 678
Excédent ou déficit de l'exercice	197 222	- 197 222	511 839		511 839
Situation nette	2 340 503	- 197 222	511 839		2 852 342
TOTAL I	2 340 503		511 839	- 0	2 852 342

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	5 669				5 669
TOTAL	5 669				5 669

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	145 333	66 264	20 339		191 259
TOTAL	145 333	66 264	20 339		191 259
TOTAL GENERAL	151 003	66 264	20 339		196 928
Dont dotations et reprises d'exploitation		66 264	20 338		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	32 917	- 0	32 917
Clients douteux ou litigieux	144 271	144 271	
Autres créances clients	407 780	407 780	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93	93	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 484	1 484	
Débiteurs divers	234	234	
Charges constatées d'avance	99 141	99 141	
TOTAL	685 919	653 002	32 917

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	148 796	148 796		
Personnel et comptes rattachés	72 232	72 232		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 232	96 232		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 147	1 147		
Autres impôts taxes et assimilés	24 065	24 065		
Autres dettes	20 447	20 447		
Produits constatés d'avance	11 660	11 660		
TOTAL	374 578	374 578		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'inventaire réalisé fin 2022 a permis de mettre au rebut les immobilisations entièrement amorties et devenues obsolètes pour une valeur brute de 3.647 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'inventaire réalisé fin 2022 a permis de mettre au rebut les immobilisations entièrement amorties et devenues obsolètes dont :

- mobilier de bureau pour 22.074 euros
- matériel informatique pour 55.836 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	93
Disponibilités	404
Total	497

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits à recevoir

	Montant
Indemnités journalières de sécurité sociale	93
Intérêts sur livret	404
Total	497

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 458
Dettes fiscales et sociales	101 894
Autres dettes	5 373
Total	152 725

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges à payer

	Montant
Provisions congés payés & charges sociales	62 244
Fournisseurs - Factures non parvenues	45 458
Indemnités à verser	33 367
Aide à rembourser	5 373
Solde FPC à verser	3 603
Retraite Malakoff 2017	2 350
Impôts sur les produits financiers	330
Total	152 725

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	99 141
Total	99 141
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	11 660
Total	11 660

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges du 1er trimestre 2023	37 334		
Evènements 2023	36 908		
Abonnements	10 643		
Cotisations	10 000		
Formation	2 934		
Assurances	1 322		
Total	99 141		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Formation 2023	1 445		
Evènements 2023	10 215		
Total	11 660		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	2
Total	13

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9.780 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6.600 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 3.180,00 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite, ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'Association applique la convention collective nationale applicable au personnel des organismes de formation.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Méthode d'évaluation : rétrospective des unités de crédits projetées (PBOIAS19/FAS87)
- Départ en retraite à l'initiative du salarié à 67 ans
- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Revalorisation des rémunérations : 3%
- Table de mortalité INSEE 2022
- Taux de mobilité du personnel variable selon l'âge.

L'engagement ainsi calculé s'élève à 29.205,92 euros au 31 décembre 2022.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice comme les exercices précédents.

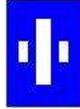
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisation dettes prescrites	51 880	7 780 0000
- Condamnation FFFP	12 200	7 780 0000
Total	64 080	

Transferts de charges

Nature	Montant
Avantages en nature	1 385
Total	1 385



CABINET MAUGE, MICHEL & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE
VERSAILLES ET DU CENTRE

LES ACTEURS DE LA COMPÉTENCE

SYNDICAT RÉGÉ PAR LES DISPOSITIONS DU LIVRE 1 DE LA DEUXIÈME PARTIE DU CODE DU TRAVAIL

Siège social : 7, rue Alfred Vigny

75008 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

REUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre syndicat **Les Acteurs de la Compétence**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Versailles, le 9 mars 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet Maugé, Michel & Associés

Catherine DESHAYES



Pierre-Henri DOLET

